AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, Ron Kelley, Directeur général et Greffier-trésorier de la susdite municipalité, que :

Le Conseil municipal de Wentworth-Nord se prononcera, lors de sa prochaine session régulière, sur la demande de dérogation mineure DM 2022-0479.

Cette session qui sera publique ou à huis clos, se tiendra le 16 novembre 2022 à 19h00 au Centre communautaire de Laurel, situé au 3470, route Principale à Wentworth-Nord.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2022-0479

Lot 5 709 609 et 6 512 204 du cadastre du Québec, chemin Millette (Secteur Laurel)

- Autoriser la création du lot projeté 6 524 424 qui possédera une superficie de 4 020,50 mètres carrés au lieu que ce lot possède une superficie minimale de 5 000 mètres carrés tel que prévu à la grille des usages et normes de la zone H-40 (Millette).

- Autoriser la création du lot projeté irrégulier 6 524 425 qui possédera une superficie de 3 786 mètres carrés et une profondeur de 46,29 mètres au lieu que ce lot possède une superficie minimale de 5 000 mètres carrés et une profondeur minimum de 60 mètres tel que prévu à la grille des usages et normes de la zone H-40 (Millette).

Dispositions réglementaires affectées

- Règlement de lotissement n° 2017-497, Dimensions et superficies minimales des lots, article 12: Toute opération cadastrale ayant pour but la création d'un lot à bâtir doit respecter les dimensions et superficies minimales prescrites à cet effet à la grille des usages et normes de la zone où doit prendre place le projet.

- Règlement de zonage n° 2017-498, Grille des usages et normes de la zone habitation H-40 (Millette) : Tout terrain doit respecter une superficie minimale de 5 000 mètres carrés et une profondeur moyenne minimale de 60 mètres.

- Règlement de lotissement n° 2017-497, Superficie et dimensions minimales d'un lot irrégulier, article 14 : [...] Pour être conforme en regard de la superficie et des dimensions minimales, le lot irrégulier doit respecter la superficie minimale exigée et pouvoir contenir un rectangle respectant les dimensions minimales édictées à la grille des usages et normes.

QUICONQUE EST INTÉRESSÉ PEUT SE FAIRE ENTENDRE DEVANT LE CONSEIL RELATIVEMENT À CETTE DEMANDE LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE QUI SE TIENDRA LE 16 NOVEMBRE 2022.

Donné à Wentworth-Nord, ce 1e jour du mois de novembre deux mille vingt et deux.

Ron Kelley
Directeur général et Greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant trois copies aux endroits désignés par le conseil entre 8 h 30 et 17 h, ce 1e jour du mois de novembre deux mille vingt et deux.

Ron Kelley
Directeur général et Greffier-trésorier